



appel à résidences
LES HIVERNALES #3
Déc. 2023 - Mars 2024
Date limite d'envoi 11 juin

Titre :

Cie/artiste/asso :

Contact :

Adresse :

Mail :

Tél :

Site web/réseaux sociaux :

Disciplines (musique, danse, art vidéo, ...) :

Public (âge exact, tout public, jeune public) :

Partenaires :

Sorties de résidence (oui, non, format rencontre pro, bord de sène, exposition, installation...) :

Lieu et période de résidence souhaitée (cf calendrier joint) :

Choix 1 :

Choix 2 :

Choix 3 :

Composition de l'équipe :

Présentation courte du projet (400 signes) :

Que souhaitez vous travailler au cours de cette résidence ? (écriture, mise en scène, décors, musique, création lumière, création costume test, résidence fin de création/filage...) :

DOSSIER DE L'APPEL A PARTICIPATION

Disponible au téléchargement :

- ◆ L'appel à projet
- ◆ La fiche de renseignements (à retourner remplie) + informations pratiques
- ◆ La fiche technique et de présentation du centre culturel Bellegarde et centre culturel de quartier La Brique Rouge
- ◆ Le règlement du présent appel à participation

CALENDRIER DE L'APPEL A PARTICIPATION

- ◆ 21 avril au 11 juin : candidatures
- ◆ Dès fin juin : comité de programmation
- ◆ Jusqu'à fin juillet : Echanges techniques et de communication avec les compagnies dont les projets sont sélectionnés

LIEUX DE RÉSIDENCE

Le cycle des Hivernales #3, résidences de création, propose un accueil réparti entre le centre culturel Bellegarde et la Brique Rouge. La **Brique Rouge** oriente son accueil sur des propositions jeunes publics, et très jeune public. **Bellegarde** s'oriente vers l'art contemporain, les arts visuels et numériques, ainsi que les disciplines croisées.

La **fiche technique** de chaque centre est disponible dans le dossier téléchargeable de l'appel à participation. Les projets seront orientés vers le centre le plus adapté en fonction de son identité et de ses caractéristiques.

ÉLÉMENTS À TRANSMETTRE

- ◆ Fiche de renseignements
- ◆ Dossier artistique de création : note d'intention, distribution, présentation générale...

- ◆ **Fiche technique** : matériel disponible/demandé, personnel et compétences, espace et hauteur nécessaire
- ◆ **Communication** : texte de présentation 400 signes + visuel avec crédit
- ◆ **Lien** : lien vidéo ou autre de réalisation(s) passée(s) ou en cours pour percevoir l'univers artistique

L'ensemble du dossier est à retourner **au plus tard le 11 juin 2023** à : leshivernales@mairie-toulouse.fr

CONTACTS & INFORMATIONS

Mail de contact : leshivernales@mairie-toulouse.fr

Centre culturel Bellegarde / 17 rue de Bellegarde, 31000 / 05 62 27 44 88

Centre culturel de quartier La Brique Rouge / 9 rue Mombiola, 31400 / 05 34 24 54 62

Afin de favoriser la rencontre et l'échange, une après-midi de présentation ouverte aux professionnels et au public aura lieu le **jeudi 30 novembre de 14h30 à 17h** à la Brique Rouge. Cette ouverture de saison sera suivie d'un pot convivial.

Semaine de résidence : Chaque projet retenu sera accueilli sur **une semaine dans l'un des 2 centres. La résidence art visuel est proposée sur trois semaines.**

Afin de répondre le plus favorablement possible, nous vous invitons à transmettre vos **voeux** d'accueil.

Bellegarde : Les sorties de résidences, bords de scène ... seront à positionner du lundi au vendredi au cours de la semaine concernée, en co-construction avec le centre d'accueil. T

Brique Rouge : La Brique Rouge oriente son accueil sur des propositions jeune public (JP), et très jeune public (TJP) et souhaite favoriser la présentation au public du travail de création.

PLANNING LES HIVERNALES #3 2023-2024											
DECEMBRE 2023				JANVIER 2024				FEVRIER 2024			
	BRIQUE ROUGE	BELLEGARDE	BELLEGARDE EXPO		BRIQUE ROUGE	BELLEGARDE	BELLEGARDE EXPO		BRIQUE ROUGE	BELLEGARDE	BELLEGARDE EXPO
jeu. 30 nov. 23	Après-midi d'ouverture			dim. 1 janv. 24	FERIE				Residence 4		BELLEGARDE EXPO
ven. 1 déc. 23				mar. 2 janv. 24				jeu. 1 févr. 24	SANS règle	BELLEGARDE 4	BELLEGARDE EXPO
sam. 2 déc. 23				mer. 3 janv. 24				ven. 2 févr. 24	25/01 > 02/02	25/01 > 02/02	22/01 > 05/02
dim. 3 déc. 23				jeu. 4 janv. 24				sam. 3 févr. 24			
lun. 4 déc. 23				ven. 5 janv. 24				dim. 4 févr. 24			
mar. 5 déc. 23				sam. 6 janv. 24				lun. 5 févr. 24			
mer. 6 déc. 23				dim. 7 janv. 24				mar. 6 févr. 24			
jeu. 7 déc. 23				lun. 8 janv. 24				mer. 7 févr. 24			
ven. 8 déc. 23				mar. 9 janv. 24				jeu. 8 févr. 24			
sam. 9 déc. 23				mer. 10 janv. 24				ven. 9 févr. 24			
dim. 10 déc. 23				jeu. 11 janv. 24				sam. 10 févr. 24			
lun. 11 déc. 23				ven. 12 janv. 24				dim. 11 févr. 24			
mar. 12 déc. 23				sam. 13 janv. 24				lun. 12 févr. 24			
mer. 13 déc. 23				dim. 14 janv. 24				mar. 13 févr. 24			
jeu. 14 déc. 23				lun. 15 janv. 24				mer. 14 févr. 24			
ven. 15 déc. 23				mar. 16 janv. 24				jeu. 15 févr. 24			
sam. 16 déc. 23				mer. 17 janv. 24				ven. 16 févr. 24			
dim. 17 déc. 23				jeu. 18 janv. 24				sam. 17 févr. 24			
lun. 18 déc. 23				ven. 19 janv. 24				dim. 18 févr. 24			
mar. 19 déc. 23				sam. 20 janv. 24				lun. 19 févr. 24			
mer. 20 déc. 23				dim. 21 janv. 24				mar. 20 févr. 24			
jeu. 21 déc. 23				lun. 22 janv. 24				jeu. 21 févr. 24			
ven. 22 déc. 23				mar. 23 janv. 24				jeu. 22 févr. 24			
sam. 23 déc. 23				mer. 24 janv. 24				ven. 23 févr. 24			
dim. 24 déc. 23				jeu. 25 janv. 24				sam. 24 févr. 24			
lun. 25 déc. 23				ven. 26 janv. 24				dim. 25 févr. 24			
mar. 26 déc. 23				sam. 27 janv. 24				lun. 26 févr. 24			
mer. 27 déc. 23				dim. 28 janv. 24				mar. 27 févr. 24			
jeu. 28 déc. 23				lun. 29 janv. 24				mer. 28 févr. 24			
ven. 29 déc. 23				mar. 30 janv. 24				jeu. 29 févr. 24			
sam. 30 déc. 23				mer. 31 janv. 24							

**RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS DE RÉSIDENCE EN SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS DANS LE CADRE
DES HIVERNALES #3, RÉSIDENCES DE CRÉATION
DU 21 AVRIL AU 11 JUIN 2023**

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Les centres culturels Bellegarde et la Brique Rouge, service Action Socioculturelle de la Ville de Toulouse dont le siège social est situé à l'Hôtel de Ville – Place du Capitole – 31000 Toulouse, organisent du vendredi 21 avril au dimanche 11 juin 2023 un appel à projet de résidence gratuit et sans obligation d'achat. Cet appel se déroule dans le cadre du cycle de résidences les Hivernales #3, co-organisées par le centre culturel Bellegarde et le centre culturel de quartier la Brique Rouge, auront lieu de décembre 2023 à mars 2024.

Les productions retenues seront accueillies durant le cycle à raison d'une semaine par projet pour le spectacle vivant, et de trois semaines pour les arts visuels. Chaque résidence pourra être accompagnée jusque dans ses étapes de présentation, par une rencontre professionnelle, un bord de scène ou une sortie de résidence, une exposition.

Les centres culturels porteurs du projet mettent à disposition leurs espaces, du matériel technique (détaillé sur les fiches techniques de chaque centre) ainsi que des ressources humaines. Les centres peuvent également apporter des conseils et un accompagnement à la création, ainsi qu'un regard professionnel si souhaité. Aucune compensation financière ne sera apportée, ni hébergement ou défraiments journaliers.

Le jeudi 30 novembre, une après-midi d'ouverture à destination des professionnels et ouverte au public se tiendra de 14h30 à 17h. Les participant.e.s retenu.e.s y présenteront leur projet. Un pot convivial clôturera cette rencontre.

Le présent règlement détaille l'ensemble des règles applicables.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION À L'APPEL À PROJET

Toute personne physique ou morale (association, compagnie) majeure, quelle que soit sa nationalité, son âge, son lieu de résidence ou son expérience professionnelle, peut répondre à cet appel, dans la limite d'un dossier par candidat ou candidate.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les centres culturels Bellegarde et la Brique Rouge proposent un appel à résidence dans le cadre d'un cycle de résidences artistiques dédiée : les Hivernales #3 qui se tiendra pendant la durée définie à l'article 4 ci-après. Les participant.e.s devront envoyer par courrier électronique à l'adresse leshivernales@mairie-toulouse.fr leur dossier de candidature complet comprenant un dossier artistique de création, les fiches techniques des centres culturels, la fiche de candidature dûment remplie, ainsi qu'un lien vidéo ou autre de réalisation(s) passée(s) ou en cours pour percevoir l'univers artistique.

L'envoi du dossier de candidature vaut acceptation du présent règlement de participation.

À l'issue de l'appel à projet seront désignés les projets retenus. Ceux-ci seront orientés vers le centre le plus adapté en fonction de son identité et de ses caractéristiques.

ARTICLE 4 : DURÉE

L'appel à projet de résidence des Hivernales #3 sera ouvert à partir du vendredi 21 avril 2023 jusqu'au dimanche 11 juin 2023.

ARTICLE 5 : SÉLECTION

Dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'appel à projet de résidence, les propositions retenues seront désignées par un comité de sélection. Les personnes dont les projets auront été retenus seront contactées par mail à partir de fin juin 2023.

ARTICLE 6 : AUTORISATION D'EXPLOITATION

En participant au présent appel, les participant.e.s autorisent les centres culturels porteurs du projet à exploiter (droit de reproduction et de représentation) les supports multimédias envoyés par tous procédés, par tous modes de distribution, sur tous réseaux et en tous formats.

La présente autorisation est concédée à compter du début du présent appel, soit le 21 avril 2023 et pour une durée indéterminée.

ARTICLE 7 : DROITS – GARANTIES

Les participant.e.s déclarent expressément détenir tous les droits nécessaires sur leur création permettant de participer au présent appel et garantissent les centres culturels porteurs du projet contre tous recours ou actions qui pourraient lui être intentés à titre quelconque, par toute personne ayant participé ou non à la production du projet susceptible de faire valoir un droit de quelque nature que ce soit.

À ce titre, les participant.e.s déclarent expressément n'introduire dans leur dossier de candidature aucun élément qui serait susceptible de violer les droits de propriété intellectuelle d'un tiers et déclarent avoir obtenu l'autorisation préalable de toute personne tierce dont la production apparaîtrait dans la création.

ARTICLE 8 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies auprès des participant.e.s telles que précisées en article 3 (nom, prénom adresse électronique) font l'objet d'un traitement de données personnelles, ayant pour finalités : la prise en compte de leur participation au présent appel projet. Ces informations sont destinées au Centre Culturel Bellegarde et au Centre Culturel de quartier la Brique Rouge. Ces informations sont conservées pendant la durée strictement nécessaire au traitement et archivées pendant le délai légal de la prescription civile.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, les participants à l'appel disposent d'un droit d'accès, de rectification, un droit d'opposition, un droit à l'effacement (droit à l'oubli), un droit de définir des directives applicables après décès, un droit à la limitation du traitement, et un droit à la portabilité.

Pour exercer leurs droits, les participants peuvent envoyer un message électronique à : leshivernales@mairie-toulouse.fr

Centre Culturel Bellegarde

17 Rue Bellegarde

31000 Toulouse

Accueil : 05 62 27 44 88

Régie : David Auvergne

tel : 05 67 73 80 11

mail : david.auvergne@mairie-toulouse.fr

FICHE TECHNIQUE

maj 10/22

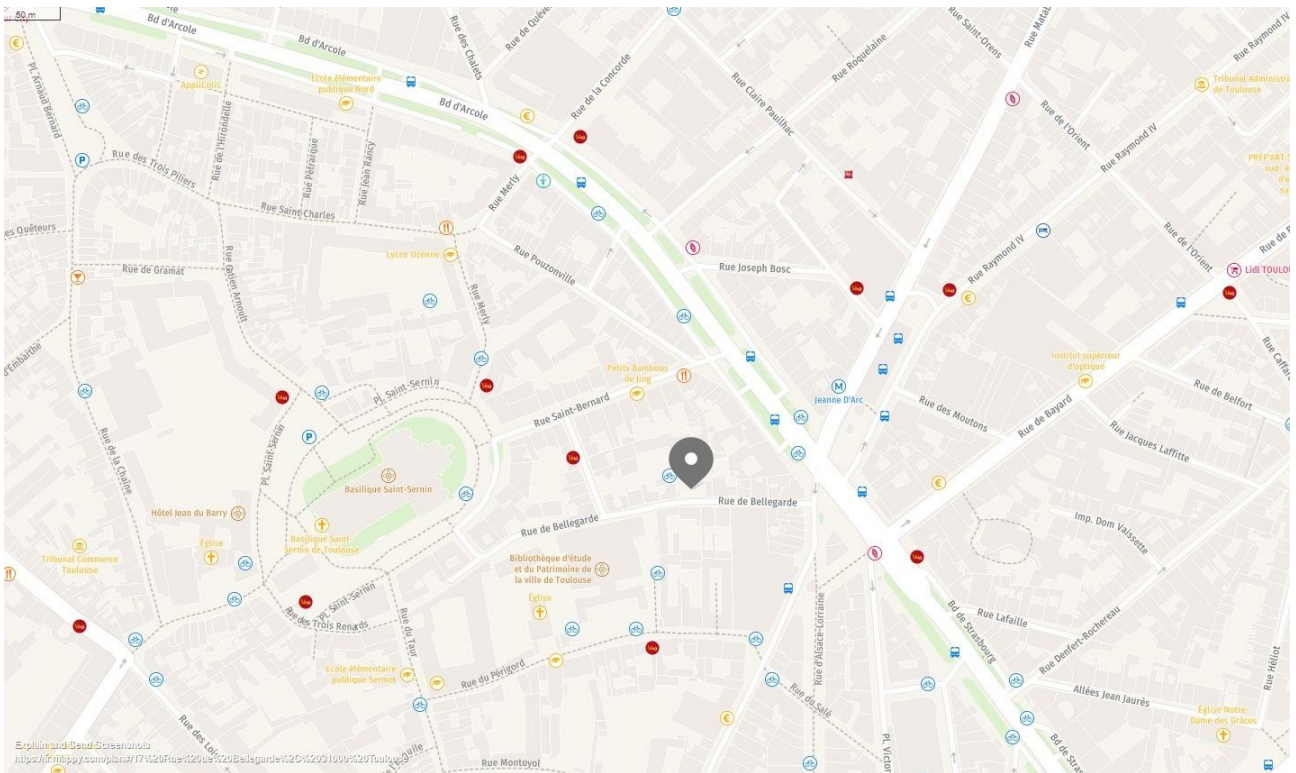


Généralités :

Le centre culturel Bellegarde comporte quatre espaces supports de la programmation culturelle et événementielle: une salle de spectacle (Le Cube), la salle d'exposition, la cour et un atelier multimédia (La Plateforme).

Une partie du matériel technique est commun aux trois lieux, il est donc obligatoire pour le bon déroulement de votre événement de vous mettre en contact avec le régisseur pour faire valider vos demandes avant votre arrivée.

Accès :



Pour les véhicules motorisés l'accès à la rue Bellegarde se fait par le boulevard de Strasbourg. Largeur du portail d'entrée 6m hauteur de passage 3,80m.

Attention le stationnement sur le site est limité à la durée de déchargement ;

en l'absence de matériel à décharger, l'accès par le réseau Bus ou Métro est à privilégier.

La station de métro « Jeanne d'Arc » est à 150m, pour plus d'informations vous pouvez consulter le site de transport en commun Tisséo [Plan interactif | www.tisseo.fr](http://www.tisseo.fr) .



LE CUBE

Spécificité de la salle :

Salle polyvalente de 83 m².

9m x 9m environ (voir les dimensions exactes sur plans ci dessous).

Sol souple sur la totalité de la salle couleur gris clair de type Linoléum PVC.

Murs et plafond noirs.

Grill technique fixe centré dans la salle.

Les réglages s'effectuent à l'échelle, seul le régisseur est habilité pour pouvoir l'utiliser.

Écran de projection déroulant 3m de base sur le mur du lointain.

Espace scénique et jauge modulables en fonction du projet.

Maximum 120 personnes si public debout et 70 si assis (chaises), à valider en amont en concertation avec le régisseur.

Accès au réseau internet wifi et filaire.

La salle se situe au deuxième étage avec accès possible par ascenseur.

La régie se situe à l'étage supérieur et est également accessible par escalier ou ascenseur.

En fonction du projet, une régie en salle est envisageable (excentrée et compacte).

Le centre culturel dispose d'une loge de 8m² non attenante, avec frigo, cafetière et micro-onde.

L'accès à une cuisine est possible ainsi qu'à une douche et une machine à laver le linge.

Les hébergements ne sont pas pris en charge.

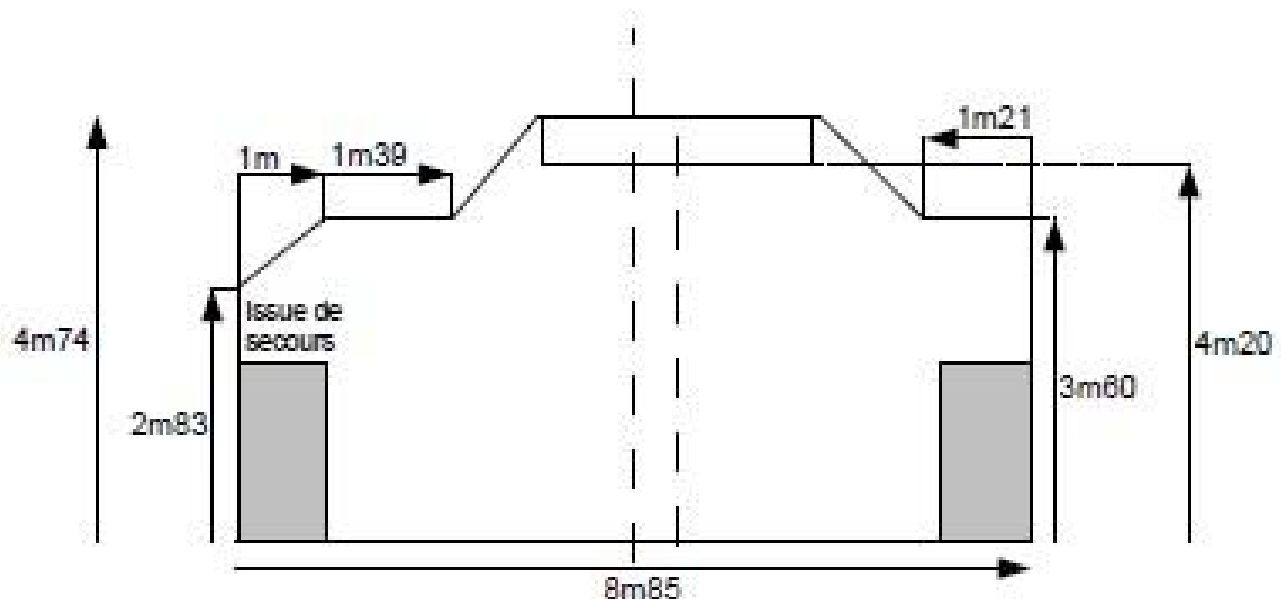
L'accès à la régie ou aux locaux techniques doit être demandé au régisseur ou au responsable d'équipement.

Il est interdit de fumer, vapoter, boire et manger dans la salle (sauf cas particulier).

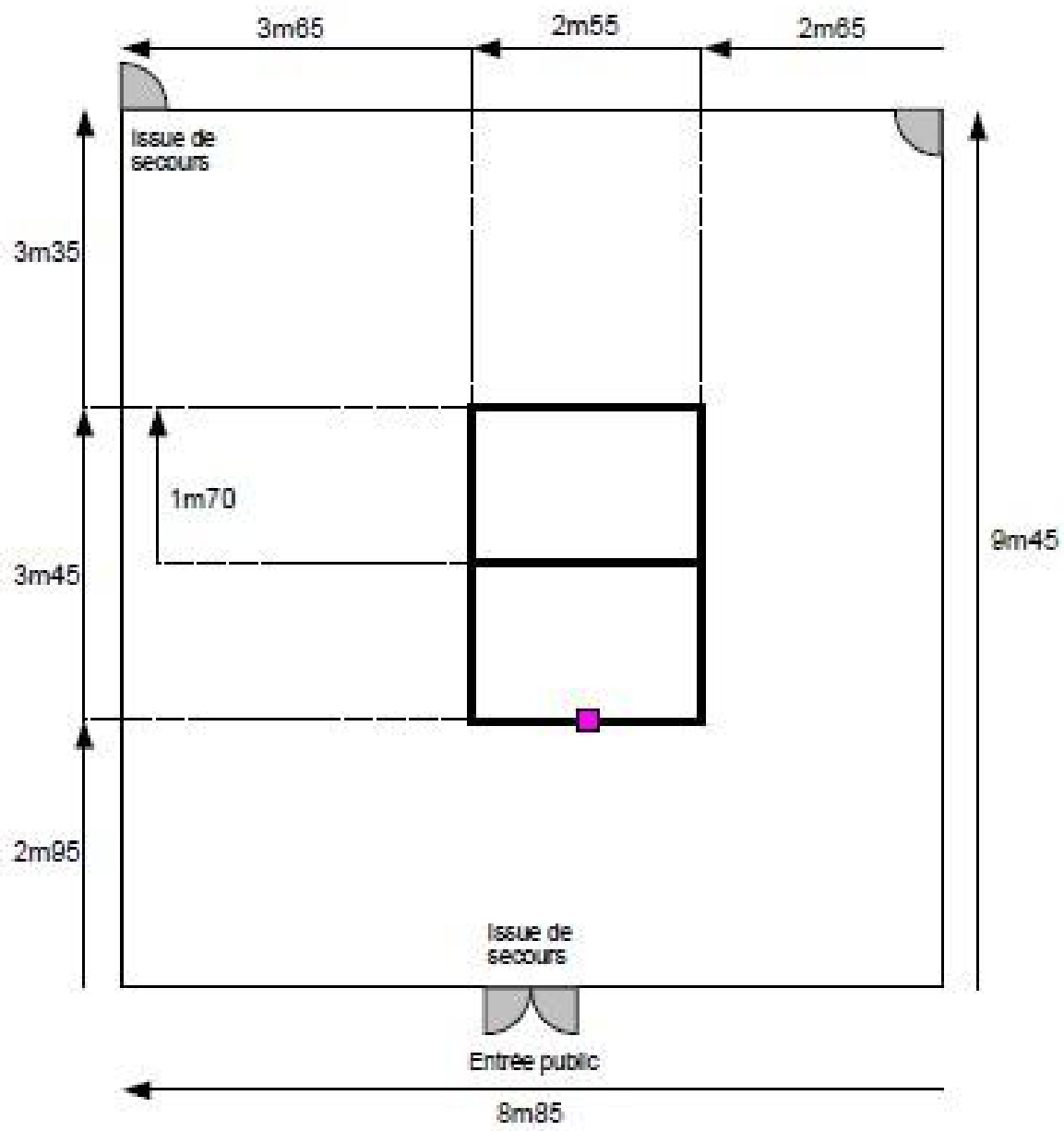
Enfin toute personne qui accède à la salle de spectacle durant une représentation doit être munie d'un billet d'entrée, y compris vos invités.

Plans:

coupe

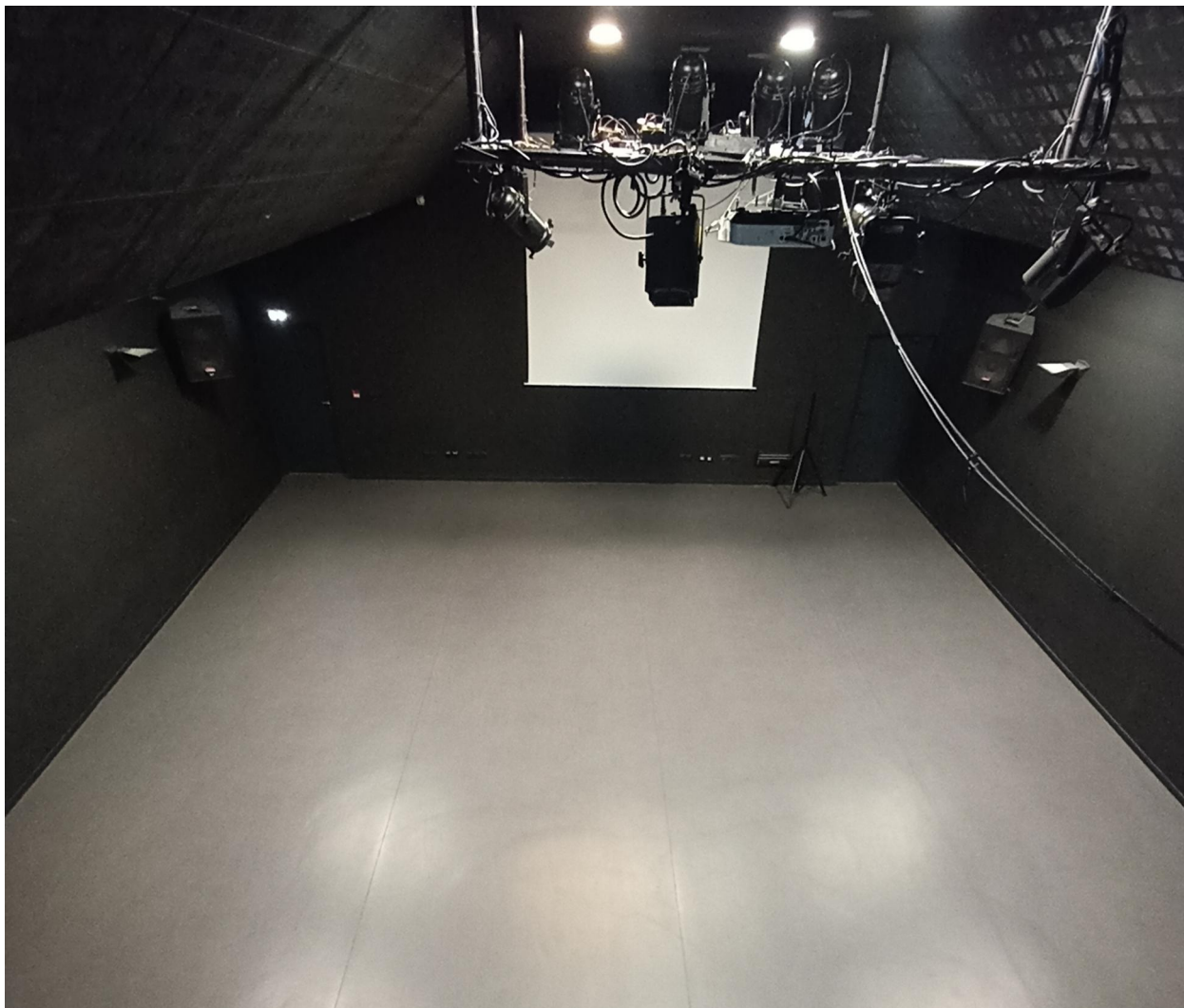


masse



■ Vidéo projecteur

vue de la régie



vue depuis l'issue de secours



LA SALLE D'EXPOSITION

Spécificité de la salle :

La salle d'exposition se situe au premier niveau du bâtiment, à proximité directe de l'accueil et dispose d'un accès PMR.

Elle se compose de 5 pièces (descriptif ci dessous), sa jauge maximum cumulée est de 140 personnes.

- la grande galerie: 60m², plancher bois, murs et plafonds blancs.
- la galerie annexe: 22m², plancher bois, murs et plafonds blancs.
- la petite galerie: 38m², plancher bois, murs et plafonds blancs; la salle est équipée de mobilier spécifique afin de développer une programmation à destination du jeune public.
- la salle de projection: 29m², plancher bois, murs et plafonds noirs, écran 2,6m x 1,5m optionnel, possibilité d'utilisation comme salle d'exposition.
- le couloir: 22m², sol carrelé, murs et plafonds blancs.

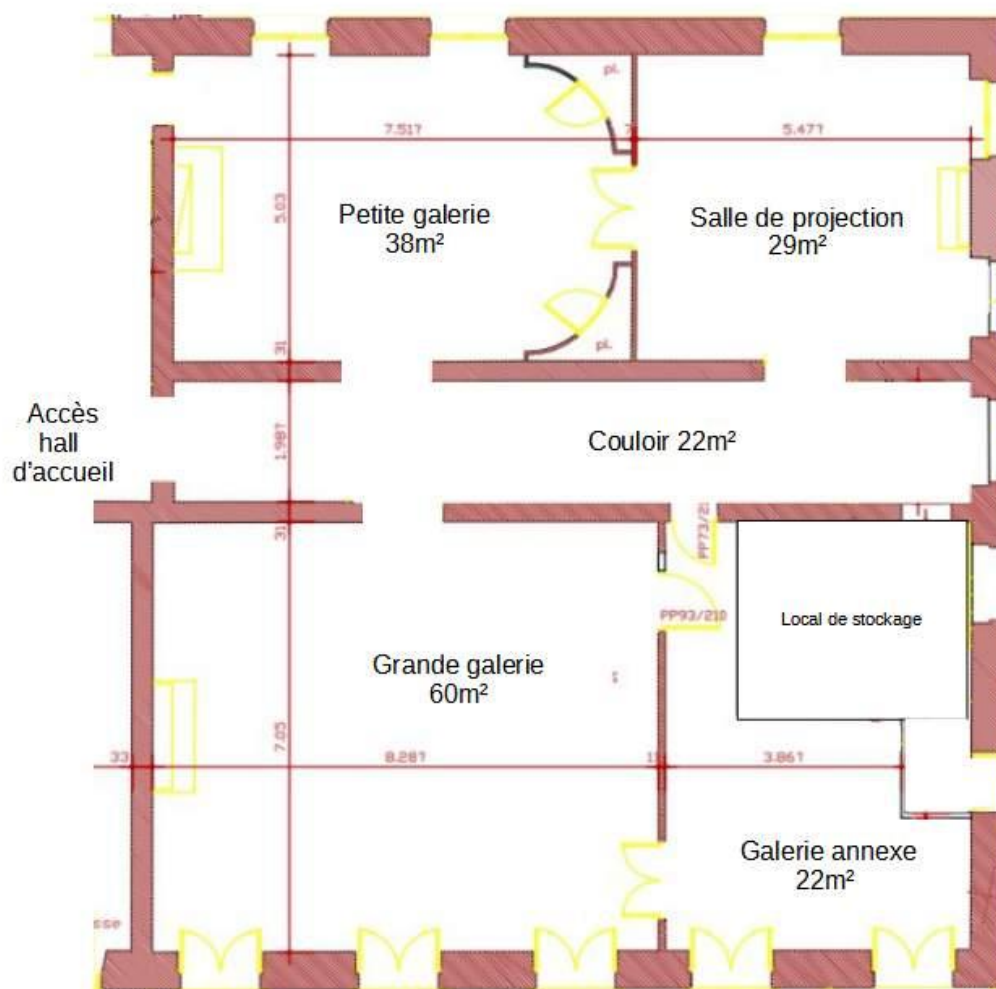
Toutes les pièces disposent d'un système d'éclairage sur rail avec projecteur LED à découpe sauf la salle de projection qui est équipée d'un système avec tiges aimantées et ampoules dichroïques.

Un accès réseau internet est possible dans chaque pièce.

Pour la sécurité des œuvres, la salle d'exposition est équipée d'un dispositif de vidéo surveillance.

Attention le bâtiment est classé aux monuments historiques, toute accroche doit être validée par le responsable technique du centre culturel.

Plan :

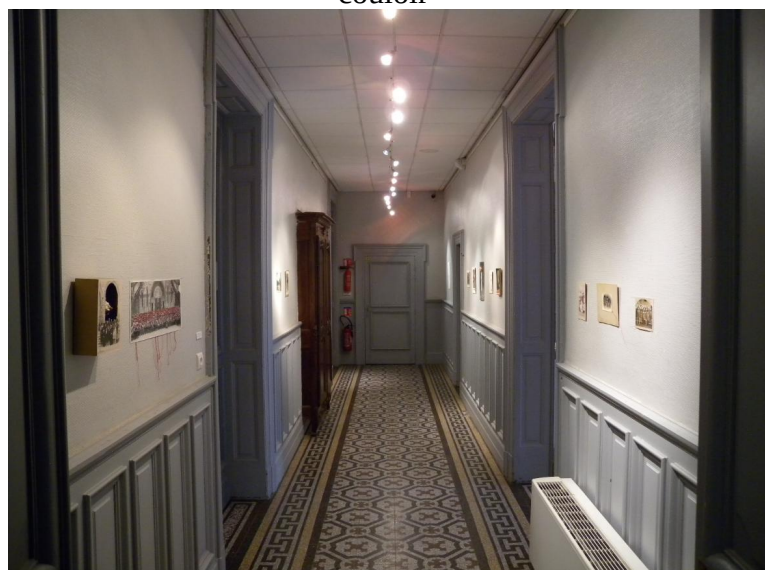


Photos :

grande galerie



couloir



LA COUR

Spécificités :

La cour est l'accès principal du bâtiment et donne sur la voie publique. Cet espace est partagé par le centre culturel, le centre de loisirs et la crèche.

La cour est goudronnée avec un espace herbeux à chaque extrémité, sa superficie est de 1 000 m² pour une jauge de 400 personnes maximum.

Attention une voie d'accès pompier traverse la cour, aucun aménagement ne peut être fait dans cette zone.

Une armoire électrique 32A tri est située coté loge du gardien et un coffret 20A (2 PC16) sur le mur coté entrée auditorium.

La cour dispose de 2 points d'eau.

Possibilité de projection sur mur blanc (image 6m de base environ)

Photos



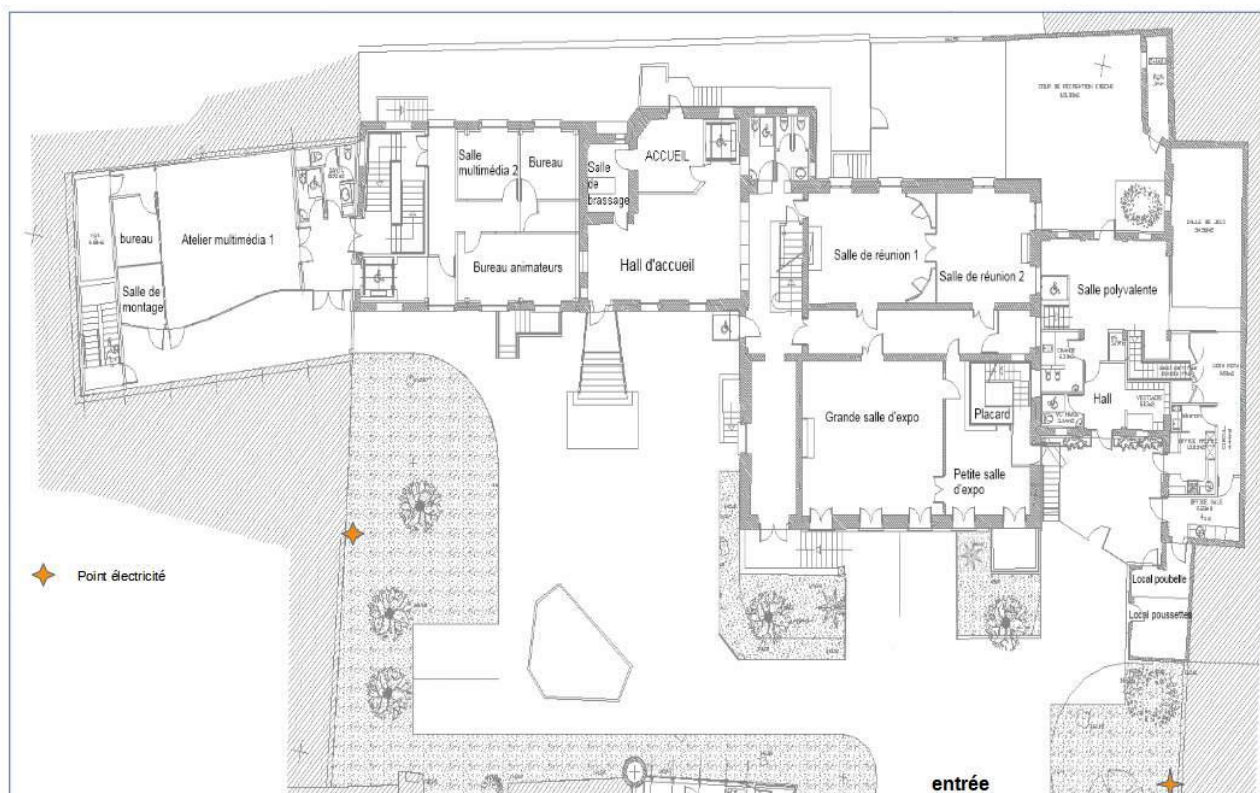


coffret 20A



Armoire 32a tri

Plan :



LA PLATEFORME

Spécificités :

Salle de 50m² située au rez de chaussée du bâtiment sous l'auditorium.

Salle de montage et bureau séparé.

Baies vitrées sur la totalité d'un côté de la salle.

Équipement informatique :

- 10 postes fixes avec Adobe Créative Cloud 2020, Ableton Live 10 standard, audacity, sketchup... (liste complète sur demande)

- Possibilité d'installation à la demande d'un logiciel hors liste établie sous condition qu'il soit libre ou/et gratuit.

Équipement de production Vidéo :

- Une unité de tournage complète pour prise de vue et prise de son.

- Une unité de postproduction avec montage sur PC équipé des logiciels Adobe Première, After effects, Audition.

Équipement de production musicale :

- Station MAO de type Home studio



MATÉRIEL TECHNIQUE

Éclairage :

1	Console Zero88 FLXS24	11	PAR 56 Long avec ampoules 300w MFL ou WFL
1	Console oxo mistal 24	6	PC antihalo DTS 500w
1	Gradateur oxo Joran 6 x 16A (fixe en régie)	2	Découpes DTS 500w
4	Gradateurs mobiles 4 x 5A D-chase 405 Nichols	4	PAR LED rgbw Prolights Studio COB avec lentilles 18°, 38° et 60°
1	Gradateur mobile Starway Cheyen 4 x 5A (pas de dmx)	4	PAR LED rgbw Contest irLEDflat
5	Platines bois	2	Pieds crémaillère hauteur max 2m70

Tous les projecteurs sont munis de porte filtre et élingue de sécurité, nous ne fournissons pas les gélaines merci de porter les vôtres.

Sonorisation :

1	Console Yamaha 01V96	6	Pieds d'enceinte
1	Console Yamaha MG12 XUK	2	Récepteurs HF Sennheiser EW500 G3 avec micro main E935
1	Console Mackie 12fx	5	Micros Shure SM58
2	Enceintes JBL MP415 (diffusion fixe à l'auditorium)	2	DI BSS AR-133
1	Ampli QSC PLX2402 (fixe en régie)	4	Micros AKG D880s
4	Enceintes JBL EON10 G2	2	Micros conférence Col de cygne JTS
1	Système HK Audio Lucas 2K18	5	Grand pieds micro
13	Enceintes Yamaha MSP 3	1	Pied micro conférence

Vidéo :

1	Vidéoprojecteur 15000 lumens Sanyo PLC-XF47 (entrée DVI-D HS)	2	Vidéoprojecteurs 4200 lumens Epson EB-1945W (dont 1 fixe à l'auditorium)
1	Vidéoprojecteur 15000 lumens Christie LX1500	2	Vidéoprojecteurs 2800 lumens Nec UM 280XG (ultra courte focale)
	Optiques pour VP 15000 LNS S02Z (2 – 2,62:1) / W02Z (1,4 – 1,8:1) / W03E (0,8:1)	2	Lecteurs blue-ray
1	Vidéoprojecteur 5000 lumens Christie LWU501i	4	TV 42" avec entrée HDMI et lecteur USB intégré
1	Vidéoprojecteur 5000 lumens Sanyo PLC-XM-100L	2	TV 43" avec entrée HDMI et lecteur USB intégré
3	Vidéoprojecteurs 4800 lumens Epson EB-1985WU		

Mobilier et divers :

6	Praticables type « ciseaux » 2m x 1m (scène 4x3)	20	Passages de câble de 1m
90	Chaises noires avec accoudoirs	4	Barnums 3m x 3m

Socles d'exposition blancs de diverses dimensions

Centre culturel de quartier La Brique Rouge

9 Rue Maria Monbiola, 31400 Toulouse - Accueil : 05 36 25 20 61 - Site Web : centresculturels.toulouse.fr



Fiche Technique Salle Polyvalente Jean Moulin

MAJ : Janvier 2023

Capacité :

250 personnes debout max avec gradin rétracté.

119 personnes sur gradin déployé + 48 personnes max sur chaise (à valider avec le Régisseur).

Spécificité de la salle :

Salle polyvalente de 275 m².

Sol souple sur la totalité de la salle, couleur gris clair de type Linoléum PVC.

Traitement acoustique dans la salle polyvalente Ecofon (Murs - Sol - Plafond).

Dimension fond de scène / gradin rétracté 14,82m x 12,50m.

Hauteur sous plafond en Salle : 6 m.

Hauteur sous plafond en Scène : 3 m.

Ouverture rideau avant scène : 11 m.

Distance murs latéraux / rideau avant scène ouvert : 2,4 m

Distance rideau avant scène / rideau lointain : 2,70 m.

Distance rideau avant scène / mur lointain : 4 m

Dimensions accès matériel salle : Largeur 1,91m, Hauteur 2m.

1 loge artiste de 13 m² avec lavabo, miroir, portant, douche et toilette.

1 local technique de 19,85 m² Hauteur sous plafond de 2,5 m.

1 cuisine.

Parking fermé et sécurisé de 6 places (accès véhicules type fourgon possible).

Accès handicapés PMR dans tout le bâtiment.

L'accès aux locaux technique, électrique, à la régie ainsi que l'utilisation du matériel est soumis à l'autorisation du régisseur.

ÉQUIPEMENT LUMIÈRE

Pupitres Lumière

- | | |
|---|--|
| 1 | ZERO88 Solution + écran tactile (Uniquement en régie) |
| 1 | ETC SmartFade ML |
| 1 | Contest PILOT-192 PRO |
| 1 | Contest PAR Control 34 |

Gradateurs / Routeurs

- | | |
|----|---|
| 2 | Gradateurs ADB Mikapack30 (12 circuits de 3 Kw - Armoire fixe) |
| 2 | Gradateurs Robert Julia DIGITOUR 6 (6 circuits de 3 Kw) |
| 2 | Routeurs DMX OXO B-Box (Armoire fixe) |
| 12 | Circuits Direct double 230v au patch (Armoire fixe) |

Projecteurs

- | | |
|----|--|
| 6 | Par à led Stairville Tri Flat PAR Profile (18x3W RGB 25°, 45°) |
| 6 | Par à led OXO Multibeam Led FCW WP (18x5W RGBW 25°) |
| 8 | Par ADJ PAR Z120 RGBW |
| 2 | Découpes Robert Julia 614 SX / Gobo taille A |
| 8 | PC Robert Julia Modèle 310H |
| 8 | Par 64 Long |
| 10 | Par 56 Court |
| 4 | Par 16 Noir |
| 1 | Black Gun Blacklight 400W |
| 4 | Cycliode => Service de salle : 2 en salle, 2 sur scène (Non démontable) |

Machine à fumer

- | | |
|---|----------------------------------|
| 1 | Look Solutions Unique 2.1 |
|---|----------------------------------|

Accessoires

- | | |
|---|----------------------------|
| 4 | Lampes pour pupitre, 2 LED |
|---|----------------------------|

Tous les projecteurs sont munis de porte gélatine et d'élingue de sécurité.
Nous disposons de quelques références de gélatine, merci de porter les vôtres, si nous ne les avons pas.

Répartition des circuits et des lignes DMX

Pont de Face :

Jardin : DMX n°1 - Circuits 1 à 6
Cour : DMX n°2 - Circuits 7 à 12

Pont Médian :

Jardin : DMX n°3 - Circuits 13 à 18
Cour : DMX n°4 - Circuits 19 à 24

Pont de Contre :

Jardin : DMX n°5 - Circuits 25 à 30
Cour : DMX n°6 - Circuits 31 à 36

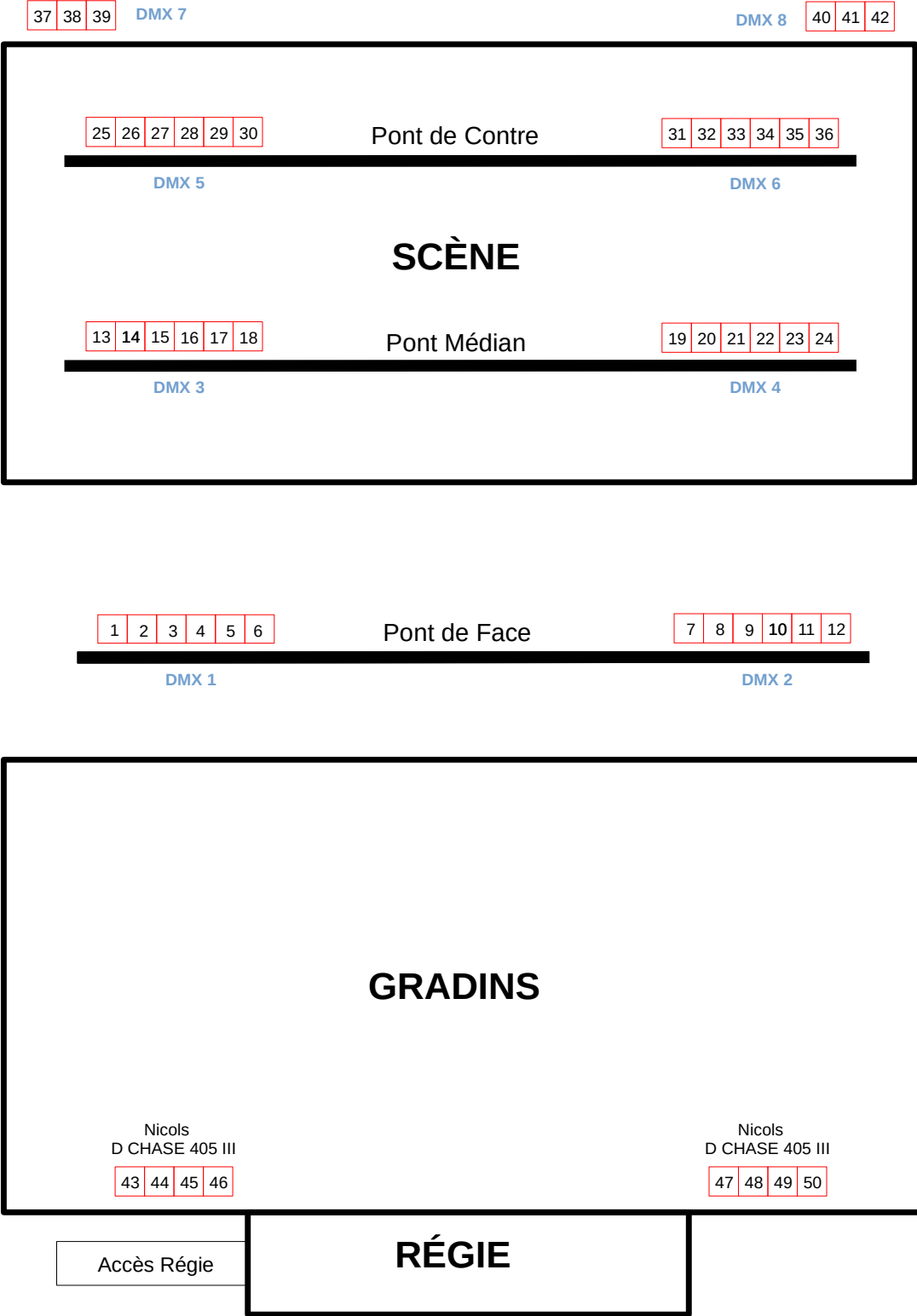
Mur Lointain :

Jardin : DMX n°7 - Circuits 37 à 39
Cour : DMX n°8 - Circuits 40 à 42

Coté régie :

Jardin : Circuits 43 à 46
Cour : Circuits 47 à 50

RÉPARTITION DES CIRCUITS ET LIGNES DMX



ÉQUIPEMENT SON

Façade

- | | |
|---|--|
| 2 | Façade L'Acoustics 112p |
| 1 | Façade L'Acoustics 108p (Cluster central) |
| 2 | Caisson SubBasse Yamaha DXS15 |

Retours

- | | |
|---|----------------------|
| 6 | Yamaha DXR 12 |
|---|----------------------|

Consoles Son

- | | |
|---|--|
| 1 | Midas M32 (Uniquement en régie) |
| 1 | Yamaha MG12 |

Périphériques Régie

- | | |
|---|--|
| 2 | Lecteur CD USB Audiophony MPU 310 (Fixe en régie) |
| 2 | Centrale HF Shure QLXD4 (Fixe en régie) |

Patch

- | | |
|---|--|
| 1 | Midas DL16 au lointain jardin - 16 entrées / 8 sorties / 8 prises 230v (Fixe mural) |
| 1 | Midas DL16 au lointain cour - 16 entrées / 8 sorties / 8 prises 230v (Fixe mural) |

Périphériques Plateau

- | | |
|---|--|
| 1 | Lecteur CD USB Audiophony MPU 310 |
| 1 | Pré-Ampli Audac PRE 16 |

Microphones

- | | |
|---|---|
| 1 | SHURE - Beta 52a |
| 1 | AKG - D112 MkII |
| 4 | AKG - D40 |
| 2 | Sennheiser - e904 |
| 6 | SHURE - SM57 |
| 1 | Electrovoice - RE20 |
| 1 | Sennheiser - e906 |
| 1 | AKG - C579 ML |
| 2 | SHURE - PGA27 |
| 2 | AKG - C3000 |
| 2 | Rode - NT5 |
| 2 | AKG - C430 |
| 1 | AKG - C400 BL |
| 1 | Audio-Technica - AT825 (Stéréo) |
| 1 | Apex - 435 |
| 2 | SHURE - Beta 87 |
| 2 | SHURE - Beta 58 |
| 8 | SHURE - SM 58 |
| 1 | SHURE - SM58 HF + centrale HF SHURE QLXD4 |

Boîtiers de Direct

- | | |
|---|--|
| 5 | BSS - AR-133 |
| 1 | Behringer - Ultra DI 400P (Passive) |
| 1 | Palmer - PLI 04 |

Accessoires

13	Pied micro K&M - Grand modèle
4	Pied micro K&M - Moyen modèle
2	Pied micro K&M - Petit modèle
4	Pince de fixation K&M sur pied
1	Barre de couplage K&M

ÉQUIPEMENT VIDÉO

Vidéoprojecteurs

1	Vidéoprojecteur NEC P502H - 5000 Lumens (Fixe non démontable)
1	Vidéoprojecteur portable NEC V302X - 3000 Lumens

Écran

1	Écran de vidéoprojection fixe en fond de scène motorisé env 6m X 3m
---	---

Connectiques Vidéo Scène

1	Connexion plateau vers régie fond de scène coté cour (Fixe mural) (HDBaseT - VGA in - HDMI in - AUDIO in)
---	--

CONFIGURATION DE LA SALLE

1	Rideau Avant Scène violet, ouverture de jardin à cour télécommande sans fil (ouverture / fermeture / stop) vitesse fixe Hauteur 3m longueur 14m (Fixe non démontable)
---	---

1	<i>Frise fixe</i> violette cache patience avant scène Hauteur 0,5m longueur 14m (fixe non démontable)
---	--

1	<i>Frise fixe</i> violette cache patience derrière écran de vidéo Hauteur 0,5m longueur 14m (fixe non démontable)
---	--

1	<i>1 Demi fond violet</i> sur patience manuelle commande à cour ouverture de jardin à cour Hauteur 3m longueur 14m (fixe non démontable)
---	---

4	Pendrillons de Hauteur 3m Largeur 3m en molleton noir + Chaîne plomb
---	--

1	Frise fixe violette cache patience derrière écran de vidéo
---	--

3	Pont triangulé X30D-L300 Prolite Group 11,8kg/3m en aluminium 4 x 3m = 12m date 12/2014 (fixe non démontable)
---	---

1	Gradin rétractable électrique à commande filaire 119 places
---	---

200	Chaise individuelle pour installation salle stockage sur chariot
-----	--

20	Table de 2m x 1m hauteur 0,80m stocke sur chariot
----	---

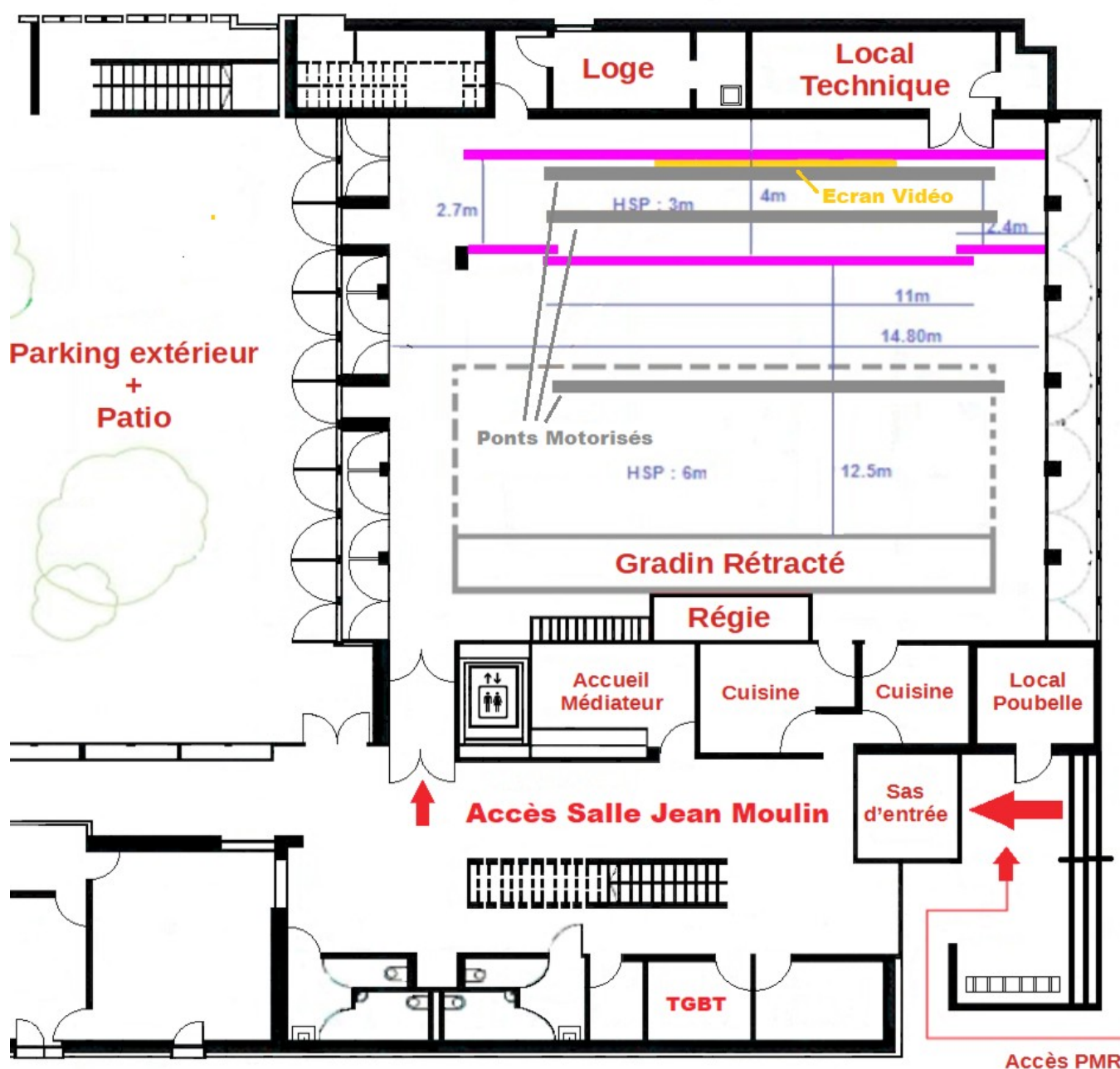
3	Circuit direct 230v lointain jardin sur mur
3	Circuit direct 230v Lointain cour sur mur

CONFIGURATION RÉGIE

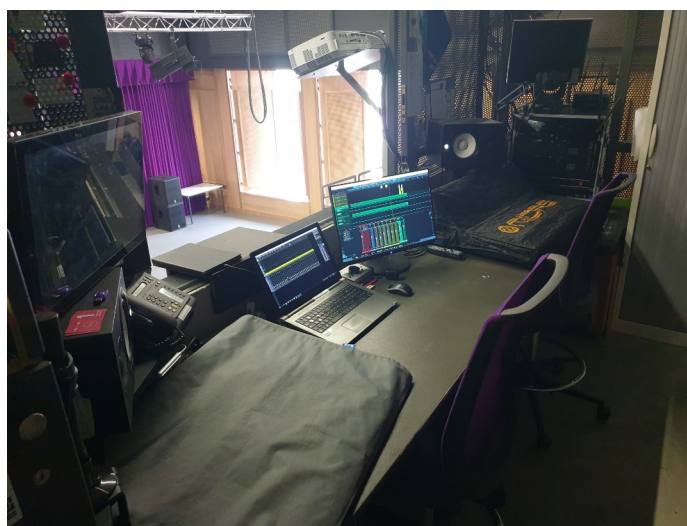
La régie est fixe. Elle surplombe le haut à l'arrière du gradin amovible.
Accès par escalier en salle derrière le gradin.

- 1 Boîtier commande lumière salle :
 - Éclairage linéaire 01 / 02 / 03
 - Éclairage Scène
 - Éclairage Régie (2 grands bols en salle au dessus de la régie)
 - Commande rideaux fenêtre étage
- 1 Bloc lumière de secours sur batterie.
- 1 Bloc alimentation régie son avec 4 prise 230v 16A
 - 1 prise RJ45
- 1 Bloc alimentation régie lumière avec 4 prises 230v 16A
 - 1 prise RJ45 vidéo scène
- 1 Prise DMX n°9
- 1 Plan de travail pour poser les consoles et accessoires
- 2 Fauteuil de régie
- 2 HP Yamaha HS7 + M – Control+ pour écoute

Plan de la salle Jean Moulin

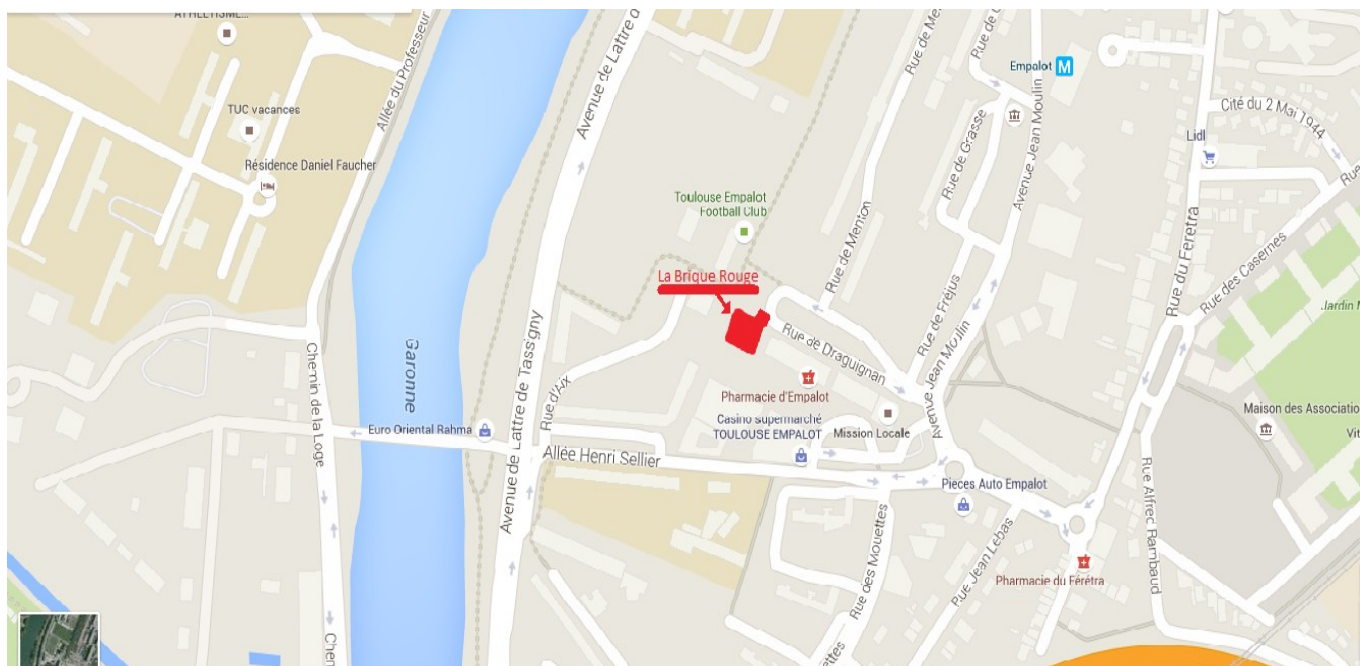


PHOTOS DE LA SALLE JEAN MOULIN



PLAN D'ACCÈS AU CENTRE CULTUREL "LA BRIQUE ROUGE"

En voiture, l'accès peut se faire par la rocade intérieure sortie 24 puis l'avenue de Lattre de Tassigny
Puis, l'allée Henry Sellier, avenue Jean Moulin et la rue Maria Mombiola, au numéro 9.



L'accès peut aussi se faire par le réseau Bus ou Métro Tisséo - Métro arrêt « Empalot » pour plus

d'informations , vous pouvez consulter le site de transport en commun <http://www.tisseo.fr/plan-interactif/>



Règlement intérieur salle Jean Moulin

Il est obligatoire pour le bon déroulé de votre événement de vous mettre en contact avec le régisseur de la salle et de faire valider vos demandes techniques avant votre arrivée sur la salle par le régisseur. Le régisseur de la salle se réserve le droit de répondre favorablement ou non à vos demandes, en particulier si elles ne respectent pas la réglementation la sécurité de la salle et celle du public.

Si besoin, il vous appartient de modifier ou d'adapter votre technique à notre lieu.

Merci de faire part de vos adaptations le plus tôt possible.

Toutes les installations de décors, accroches ou fixations de matériel doivent être conformes aux normes en vigueur.

Elles doivent être **validées** par le régisseur de la salle de spectacle **avant installation**.

Nous ne fournissons pas de matériel d'accroche. Le matériel de type portique, pont, élingue, câble, drisse, manille, etc., que vous apportez doit être conforme à la réglementation.

Les décors ou matériels utilisés lors de vos événements doivent respecter la réglementation sur la sécurité des spectacles vi (licence 1er / 2° catégorie)

Les compagnies ou artistes doivent être en possession des documents administratifs, techniques réglementaires ainsi que des attestations de la conformité de leurs décors, matériels etc ... comme le stipule la réglementation

Toute personne qui accède à la salle de spectacle durant une représentation doit être munie d'un billet d'entrée, y compris vc

Il est interdit de fumer, vapoter, boire et manger dans la salle de spectacle

L' accès à la régie / local technique / doit être autorisé par le Régisseur ou le Responsable du Centre Culturel

Tout matériel perdu / volé ou endommagé devra être remplacé à l'identique

Il est demandé aux utilisateurs de respecter les règles de savoir vivre ensemble

Il est demandé de respecter les personnes, les lieux, ainsi que la propreté de la salle, loge, régie, local technique et parties c

Si vous constatez un problème (technique, organisationnel, propreté, etc.) ou avez une remarque,

merci de nous en faire part au plus vite .

